

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL

COMMUNE DE ROCHEFORT

ZONE DE PROTECTION CANTONALE (ZP1)

LES SAGNES

Echelle: 1 : 2'000

Mise en page : SFFN/ST, février 2022

Auteur du plan/règlement:

Service de l'aménagement du territoire
Le/La cheff/e de service

Neuchâtel, le 21 FEV. 2022

Signature

Le/La conseiller/ère d'Etat, chef/fe du
Département du développement
territorial et de l'environnement

Neuchâtel, le 25 FEV. 2022

Mise à l'enquête publique

du 18 MARS 2022 au 19 AVR. 2022

Le/La conseiller/ère d'Etat, chef/fe du
Département du développement
territorial et de l'environnement

Neuchâtel, le 10 MARS 2022

Approbation

par arrêté de ce jour

Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e

Le/La chancelier/ère

Neuchâtel, le 21 SEP. 2022

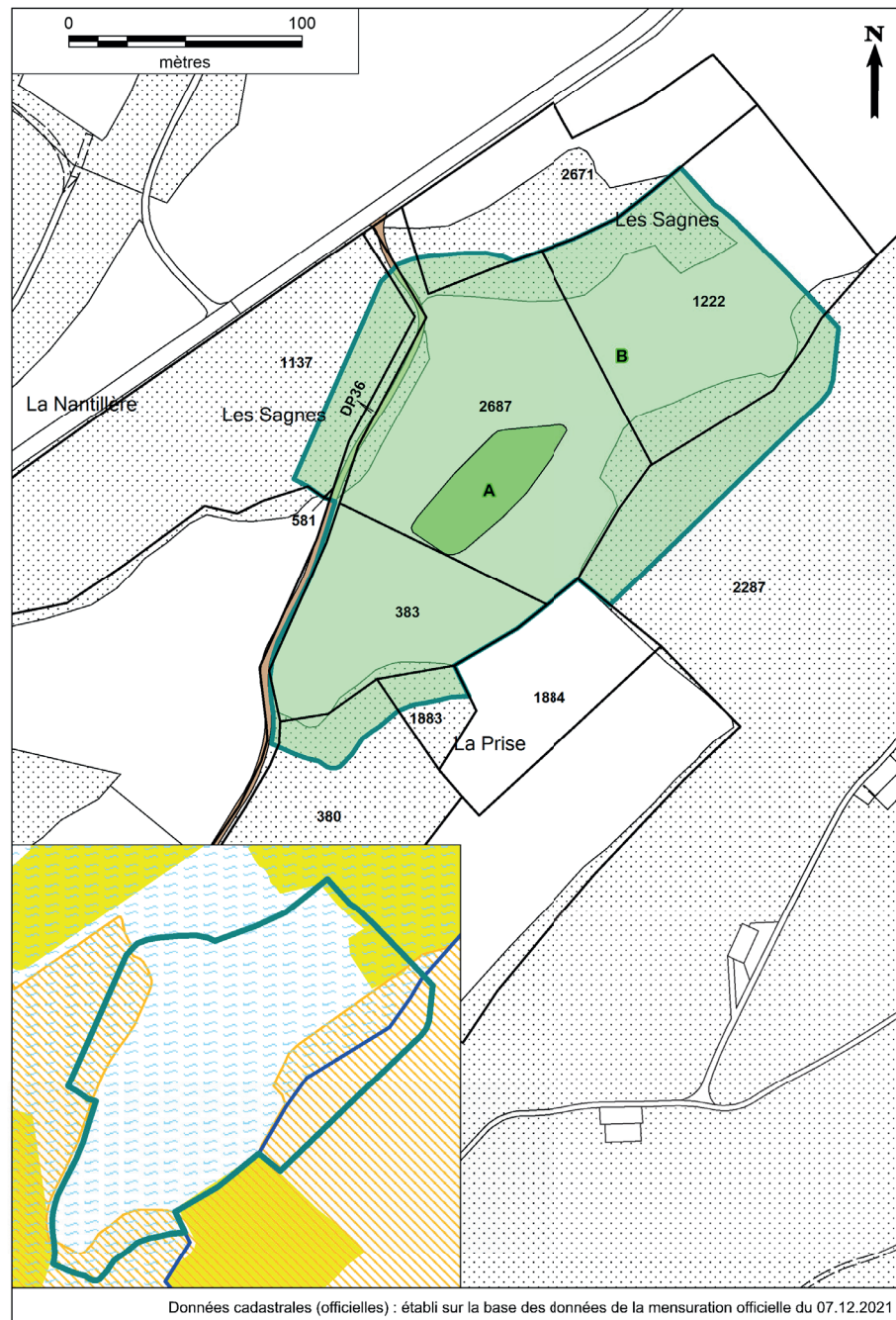
Sanction

par arrêté de ce jour

Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e

Neuchâtel, le 21 SEP. 2022

Le/La chancelier/ère



Données cadastrales (officielles) : établi sur la base des données de la mensuration officielle du 07.12.2021

LÉGENDE

Contenu contraignant

Périmètre du plan d'affectation cantonal

ZP1-A Le marais

ZP1-B Les prairies et les lisières

Contenu informatif

Zone de protection des captages (zone S2)

Zone de crêtes et forêts

Surfaces d'assolement (SDA3)

Contenu indicatif

Aire forestière

Chemin agricole et forestier

Type de contenu :

- Contenu contraignant; défini par le plan d'affectation cantonal et opposable aux tiers dans le cadre du PAC
- Contenu informatif; défini par une autre procédure et opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question
- Contenu indicatif; sans force obligatoire et non imposable aux tiers

Plan de situation

